

Compte-rendu de la 8^{ème} réunion du Comité d'Homologation du Maine (départements Mayenne et Sarthe)

Dominique Tavenon, Christian Kerihuel et le CH Maine

La 8^{ème} réunion du Comité d'Homologation du Maine (CH Maine) s'est tenue à L'Huisserie (Mayenne) le 08 janvier 2016.

A cette occasion, il a été procédé à l'étude des fiches d'homologation (11 fiches) considérées comme les plus délicates et nécessitant un examen plus approfondi par les membres du CH Maine.

Le renouvellement des membres a complété l'ordre du jour, ainsi que divers travaux de mise à jour des listes, et la discussion sur les validations directes sur photos réalisées en 2015 via l'interface Faune Maine.

Circulation des fiches

Le taux de retour des fiches est correct du fait que les observateurs qui saisissent leurs données sur Faune Maine voient leur attention attirée par une fenêtre sur le portail Faune Maine intitulée « mes observations en cours de vérification » et soumises à homologation du CH Maine, les invitant à la rédaction d'une fiche. Un rappel est également effectué aux observateurs quand ces données apparaissent sur la liste de diffusion Obsmaine.

Au cours de l'année 2015, les membres du CH Maine ont donné leur avis sur 41 fiches d'homologation et ont procédé à l'examen de 71 données candidates à la validation directe sur photos via l'interface Faune Maine. Ils en ont accepté 69. Il reste cependant encore trop de fiches qui ne lui sont toujours pas parvenues, malgré des rappels aux observateurs sur la base en ligne Faune Maine et sur la liste de diffusion Obsmaine. Le taux de validation a atteint 89 %.

Renouvellement des membres

Dominique Tavenon, secrétaire, et Christian Kerihuel, secrétaire adjoint, sont les 2 membres sortants fin 2015. Etant parvenus au terme de leur deuxième mandat consécutif, ils ne peuvent pas se représenter ; ils doivent attendre deux années avant de pouvoir le faire à nouveau, s'ils le souhaitent. Nous remercions tous vivement Dominique et Christian pour leur travail sérieux et leur grande compétence qu'ils ont mis au service du CH Maine. Après 10 années passées en tant que secrétaire du CH Maine, nous exprimons notre profonde gratitude à Dominique pour le temps et l'énergie consacrés au bon fonctionnement du comité. Christian est aussi vivement remercié pour les nombreuses photos de grande qualité qu'il a fournies pour l'illustration des rapports du Comité notamment.

Pour les remplacer, trois candidatures sont parvenues, celles de Benoît Duchenne, Bruno Duchenne et Frédéric Vaidie qui intègrent le CH Maine début 2016.

Pour 2016, le CH Maine est donc composé des 6 membres suivants : Benoît Duchenne, Bruno Duchenne (secrétaire adjoint), David Madiot (secrétaire), Jean-Luc Reuzé, Frédéric Vaidie et Olivier Vannucci.

Les candidats qui souhaiteraient s'investir dans les tâches du CH Maine en 2017 devront faire parvenir leur candidature au secrétaire et au secrétaire adjoint ainsi qu'aux associations cofondatrices avant le 31 décembre 2016.

Travaux et décisions du CH Maine

1) Révision de la liste soumise à homologation du CHN

Aucune modification de la liste des espèces soumises à homologation nationale n'est intervenue.

2) Révision de la liste soumise à homologation du CH Maine

Après consultation du statut de certaines espèces et de leur phénologie de présence dans la région du Maine, aucune modification n'a été apportée à la liste des espèces homologables à compter du 1^{er} janvier 2016.

3) Révision de la liste des dates extrêmes d'arrivée et de départ des oiseaux migrateurs

Cette liste peut être consultée et/ou téléchargée sur le site des associations, la base de données en ligne Faune Maine, et la liste de diffusion d'Obsmaine.

Cette liste est appelée à évoluer, car actuellement, l'homologation se fait en référence à une liste de dates extrêmes très compliquée à tenir à jour et qui, de plus, contient des dates anciennes très contestables.

Il sera désormais proposé :

- sur le site Faune Maine, d'équiper chaque espèce migratrice d'un point bleu ou jaune durant les périodes où elle est soumise à homologation,
- d'établir des dates fixes pour chaque espèce, déterminées en fonction des dates moyennes et extrêmes d'arrivées dans les deux départements de la Mayenne et de la Sarthe, du graphique de présence sur la base de données Faune-Maine, des dates d'arrivées en France indiquées par le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France (Dubois et al, 2008), et de ses mises à jour de 2010 et 2011. Ainsi, les données à homologuer ne seraient pas augmentées, mais concerneraient des périodes auxquelles l'espèce n'est normalement pas présente.

Ceci permettra de faciliter la prise en compte de ces dates, et aussi d'accroître la fiabilité des données de la base.

Ce travail a pour but d'essayer de mesurer l'évolution des dates de présence de chaque espèce, de fiabiliser ces données et de les rendre disponibles.

Il restera, après ce travail très chronophage, à se prononcer sur le principe d'homologation à dates fixes.

4) Cas des données homologables antérieures à 2008

Le comité a adopté, depuis 2013, un principe de validation au cas par cas, **par le CH Maine**, et reconduit pour 2016.

5) Envoi des fiches d'homologation : Rappel aux observateurs

Il est demandé aux observateurs de faire parvenir les fiches d'homologation le plus rapidement possible après l'observation, sans attendre la fin de l'année civile.

Le CH Maine reçoit régulièrement des fiches qui ne font état que des circonstances de l'observation (seule la première page est remplie). Les membres du Comité ne doutent pas de la bonne foi des observateurs, mais **il leur faut une description aussi complète que possible de l'oiseau observé afin qu'ils soient bien convaincus qu'ils ont vu l'espèce proposée** (ne pas oublier de mentionner les éléments discriminants par rapport à une espèce voisine).

Tant qu'une donnée n'est pas homologuée, elle reste marquée d'un point d'interrogation blanc sur fond bleu, ce point bleu signifie qu'elle est en cours de vérification et donc qu'elle n'est pas prise en compte dans les synthèses. Une fois homologuée, la donnée est précédée d'un triangle blanc, suivi d'une coche verte remplaçant le point d'interrogation (△✓). **Les observateurs en seront donc ainsi informés. La mention « donnée validée par le CH Maine... » apparaîtra dans la rubrique « remarques » de la donnée.**

En cas de rejet par le CH Maine, la donnée est marquée d'un rond rouge avec un point d'exclamation blanc en son centre (❗), avec la mention « donnée refusée/invalidée par le CH Maine », dans la rubrique « remarques » de la donnée.

Le CH Maine remercie tous les observateurs et naturalistes de terrain pour leurs efforts de prospection, de saisie de leurs données et de rédaction des fiches d'homologation, certaines de grande qualité.

Attention cependant ! Dans la rubrique de la fiche CH Maine intitulée « dates d'autres observations du même oiseau », des erreurs assez fréquentes se produisent car des observateurs font référence à des observations bien antérieures, quelquefois de plusieurs années, dans le Maine ou d'autres régions. **Il s'agit d'indiquer si l'oiseau qui fait l'objet de la fiche a été revu par le rédacteur ou d'autres observateurs à des dates postérieures (voire antérieures si le rédacteur n'est pas le découvreur) à celle de la découverte.**

Il les invite toutefois à :

- privilégier l'envoi des fiches d'homologation, au format Word ou PDF, par courrier électronique (adresse en haut des fiches d'homologation), accompagnées éventuellement de photos au format JPEG, qui ne devront pas dépasser 500 ko.

-joindre obligatoirement une/des photo(s) aux demandes d'homologation pour des observations du Goéland pontique (*Larus cacchianus*).

-rédiger également une description des oiseaux observés, pour les dates les plus précoces ou tardives, même si ce sont des espèces communes connues du plus grand nombre, ceci pour permettre d'écarter les confusions avec d'autres espèces également observables aux mêmes époques.

6) Liaison avec la base de données en ligne Faune-Maine

6.1 Rappel des règles concernant les données en cours de vérification, les délais de rédaction des fiches et de renvoi des demandes de compléments d'information.

Nous devons garantir à nos partenaires et au monde naturaliste en général une qualité irréprochable et une bonne fiabilité des données qui apparaissent sur Faune-Maine.

Concernant les données ornithologiques homologables, une donnée n'ayant pas fait l'objet de fiche d'homologation ou de validation sur photo(s) via Faune Maine, après relance d'usage, dans un délai d'un an après l'observation, pourra être supprimée.

Comme précisé plus haut, les données ayant été invalidées par le comité d'homologation référent (CHN ou CH Maine) seront marquées d'un rond rouge avec un point d'exclamation blanc en son centre (❗), avec la mention « donnée refusée/invalidée par le CH Maine », dans la rubrique « remarques » de la donnée.

De plus, si des demandes de compléments d'informations concernant des fiches d'homologation reçues par le CH Maine ou des demandes de vérification de certaines données qui interpellent les vérificateurs restent sans réponse, ces fiches seront automatiquement invalidées au cours de la séance plénière du CH Maine suivante.

6.2 Validation directe sur photo(s) via l'interface Faune-Maine

En 2015, la validation directe sur photo(s) des observations à partir de l'interface de la base VisioNature Faune Maine a fonctionné à la satisfaction générale, avec 69 données ainsi validées, 7 demandes de fiches, 2 refus et une donnée archivée pour éventuel examen futur, le moment venu. Le CH Maine tient à remercier vivement Claire Chatagnon, chargée de mission à MNE, pour son travail de compilation et d'envoi des données concernées aux membres du CH Maine avec le lien direct vers Faune Maine, et pour la tenue à jour d'un fichier spécifique à ce type de validation.

- Par ailleurs, le CH Maine incite les observateurs à détailler leurs données sur Faune Maine (ce qui revient à la même chose que de rédiger une fiche, avec l'avantage que chaque membre du CH Maine puisse consulter en direct via l'interface Faune Maine).
- Il demandera des compléments d'informations ou une fiche en bonne et due forme pour les oiseaux revus, lors de stationnements, avec des effectifs différents et des informations différentes sur l'âge, le sexe...
- Si les compléments d'informations ou la fiche ne sont pas parvenus au CH Maine dans un délai de 3 mois, la donnée n'est examinée que l'année suivant le rapport annuel courant. Dans ce cas, les données rejetées ne sont pas publiées, et les données acceptées le sont avec la mention « collectif Faune-Maine » en lieu et place du nom des observateurs.

Le CH Maine renouvelle ses remerciements à tous les observateurs et naturalistes de terrain.

CR établi le 14/01/2016